

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal: 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

Jeudi jour de l'Ascension, nos ateliers étant fermés, l'Écho saumurois ne paraîtra pas.

## Chronique Politique.

On lit dans la Patrie :

A la suite des événements qui se sont passés en Allemagne et qui, précisément parce qu'il ne s'agissait que d'intérêts allemands, n'ont donné lieu, de la part de la France, qu'à une neutralité attentive, une question restait toujours à régler, celle relative aux populations du nord du Slesvig. On sait que la Prusse, par l'article 5 du traité de Prague, et antérieurement à ce traité, avait déclaré qu'il serait tenu compte des vœux que les districts septentrionaux de ce duché seraient appelés à faire connaître, soit pour leur union avec le Danemark, soit pour leur incorporation dans les nouveaux États du Nord de l'Allemagne.

La Prusse a pu différer jusqu'à ce jour cette consultation et choisir le moment qui lui paraîtrait le plus opportun pour remplir une des stipulations de la paix de Prague. Ses engagements restent les mêmes et les droits des populations plus particulièrement danoises du Slesvig du Nord peuvent toujours s'exercer.

Si nous en croyons une dépêche télégraphique de Berlin qui reproduit une nouvelle déjà donnée par le Journal de Hambourg, le cabinet de Berlin paraîtrait disposé à mettre à exécution l'article 5 du traité de Prague, exécution qui, à Berlin même, sera considérée comme la conclusion pratique de ce traité.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, dans un long article consacré à l'examen de la brochure : *l'Autriche à la recherche des meilleures alliances*, constate avec satisfaction que dans les cercles conservateurs autrichiens il y a des personnes qui émettent l'avis qu'une alliance durable et féconde n'est possible entre l'Autriche, la Prusse et l'Allemagne que sur la base du traité de Prague, et non sur la base de la révision de ce traité.

« Une telle alliance, ajoute la Gazette, en reposant sur l'harmonie des intérêts réciproques, donnerait une solide garantie à la paix de l'Europe; elle éloignerait même les orages et les dangers dont la question d'Orient nous menace. »

On a appris, de source grecque, que deux nouveaux combats ont eu lieu, le 15 et le 16, à Malevisi et Mylopotomas. Le résultat a été favorable aux Crétois.

Omer pacha se dirige vers Héraclion, dévastant partout le pays. Les provinces orientales sont en pleine insurrection. Les insurgés d'Apocorona ont attaqué le promontoire oriental de Sondha.

Il a été publié un supplément à la Gazette de Londres, contenant une proclamation royale qui déclare qu'après le 1<sup>er</sup> juillet, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord ne formeront qu'un seul État sous le nom de Canada. Cette proclamation nomme, en outre, les Sénats pour les différentes provinces. Ainsi se trouverait complété le grand œuvre de la Confédération canadienne.

La Gazette de Vienne du 25 mai publie une correspondance de Washington, en date du 26 avril, qui donne les nouvelles suivantes, confirmées par des informations du 30 avril et du 10 mai :

« Le général républicain Santa-Anna veut se rendre à Mexico, où il compte de nombreux partisans. Là, la majorité du parti libéral s'entendrait pour faire une diversion en faveur de l'empereur Maximilien et lui faciliterait le départ pour l'Europe.

» Le général a acheté trois steamers.

» On assure qu'il serait prêt à faire éventuellement aux États-Unis la cession de la Basse-Californie et de la Sonora. »

Un télégramme de Mexico, 5 mai, reçu par la Gazette de Vienne, dit : « Le siège de Mexico continue; Queretaro, quoique serré de près, tient bon. »

La Gazette de Vienne publie le Communiqué suivant :

« Par suite de la nouvelle répandue par une feuille étrangère, d'après laquelle l'empereur Maximilien aurait été fait prisonnier par les juaristes et aurait subi un sort déplorable, les informations les plus sûres ont été prises. Le résultat de ces informations nous permet d'assurer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Cependant, nous devons ajouter qu'on n'a pas ici, pour le moment, de nouvelles positives sur le sort et le séjour actuel de l'empereur Maximilien. »

On lit dans le Mémorial diplomatique :

« Un des aides-de-camp qui s'est montré le

plus attaché à la fortune de l'empereur Maximilien, qui l'a accompagné jusqu'au dernier jour, et auquel l'empereur du Mexique a toujours témoigné une amitié personnelle des plus vives, est depuis hier de passage à Paris.

Ni lui, ni ses frères d'armes n'ont quitté l'empereur Maximilien : c'est l'empereur Maximilien qui les a quittés.

Cet honorable officier a pu partir de Mexico vers le 16 avril.

D'après les éclaircissements authentiques qu'il a bien voulu nous fournir, dix jours après l'embarquement et le départ de l'arrière-garde française, toute communication était coupée entre la côte et la capitale.

Quant à l'empereur Maximilien, il était inopinément parti, « absolument seul, » avec les forces mexicaines, entouré d'officiers indigènes, et n'avait pas autorisé un seul Autrichien ou étranger à l'accompagner. Son absence datait du 13 mars. Depuis cette date, à deux postes de Mexico, toute relation était interrompue, et l'on n'avait pas de ses nouvelles.

Maximilien, persuadé par Marquez, a voulu courir les chances d'une résistance désespérée; mais il a voulu être isolé, à la fois pour éviter le massacre de ses compatriotes à Mexico, et pour montrer, s'il est pris les armes à la main, qu'il combat en fils d'adoption de sa nouvelle patrie.

On suppose, du reste, que la personne de l'empereur sera toujours respectée. Seulement la position est essentiellement critique pour les cinq cents Européens qui se trouvent encore à Mexico au moment où nous écrivons.

Le régiment étranger, formé des débris de hussards autrichiens et de diverses troupes

## FEUILLETON.

16

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

## XI. — LA COUSINE DU POITOU.

Prosper, qui était rentré dans la maison, reparut au bout d'une allée, et vint dire à M. de Valleran qu'une dame l'attendait dans le grand salon du rez-de-chaussée.

— Une dame, dit le jeune vieillard en souriant, et quelle est cette dame? Est-elle jeune et jolie?

— Je ne sais pas, Monsieur, répondit Prosper; je ne l'ai pas regardée.

— Ah! c'est juste; vous annoncez, mais vous ne regardez pas.

Dès que M. de Valleran et Faustin entrèrent dans le salon, la dame inconnue s'élança à la rencontre du vieillard, en s'écriant :

— Ah! mon cousin, mon cher cousin, quelle joie de vous revoir!

— Pardon, Madame, dit M. de Valleran tout surpris, mais je n'ai pas l'avantage de...

— Comment! vous ne me reconnaissez pas?... Mais vous m'avez vue plusieurs fois à Poitiers.

Vous ne reconnaissez pas Mme Dumont, votre petite-cousine, fille de M. Moranty, votre cousin, qui était fils de Mme Moranty, votre tante et ma grand-mère. Or, comme tous les Moranty sont décédés, vous voyez devant vous, mon cher et bien-aimé cousin, votre unique parente du Poitou.

Faustin regarda avec curiosité cette femme qui parlait à peu près comme un acte notarié, et une légère grimace de M. de Valleran annonça qu'il reconnaissait enfin sa cousine.

Tout en causant avec sa cousine qui lui tombait du Poitou, M. de Valleran l'examina attentivement.

Mme Dumont pouvait avoir cinquante ans; elle était petite, maigre, alerte; ses yeux, plutôt enfoncés que ressortis, étaient très-brillants et très-fins; c'étaient de ces yeux chercheurs et inquiets, qui semblaient toujours aller à la découverte de vos plus secrètes pensées. Il y avait dans le coup-d'œil qu'elle vous jetait à la dérobée, quelque chose de si rapide, de si vif, de si délié, qu'elle semblait lancer son regard, comme la vipère darde sa petite langue avant de mordre. Son nez était un peu recourbé, comme celui des oiseaux de proie; ses lèvres minces avaient un sourire perpétuel et emmiellé; sa voix était si douce, qu'elle semblait presque enfantine. Tout dans sa personne avait quelque chose de douteux, d'incertain; ses cheveux, qui formaient sous son chapeau deux bandeaux plats, étaient d'une nuance qui hésitait entre le blond, le fauve et le châtain, comme ses yeux entre le gris, le bleu et le vert. Elle louchait un peu, très-légerement et uniquement pour avoir le prétexte de ne pas regarder en face.

La première impression était loin de lui être favorable; mais presque toujours on finissait par se la reprocher; on revenait à elle avec plus de confiance. Il y avait dans le son de sa voix, dans ses paroles, dans son sourire, plus de miel que dans une ruche d'abeilles, et, en même temps, quelque chose qui ressemblait à de la glu pour prendre les oiseaux.

Sa robe d'alpaga, noire, étroite, resserrée; son chapeau, son petit mantelet, tous ses ajustements, avaient un air étriqué et mesquin, qui ne rappelait en rien la grâce et la désinvolture d'une femme du monde.

Mme Dumont appartenait à la partie obscure et presque inavouée de la famille de M. de Valleran. Plusieurs mésalliances avaient rejeté cette partie de

la famille dans une classe inférieure. Mme Dumont, mariée très-vulgairement, ne voyant autour d'elle que des gens assez communs, à commencer par M. Dumont, son mari, avait nécessairement contracté dans cet entourage des manières peu distinguées. Mais elle rachetait ce genre un peu vulgaire par une extrême intelligence et, à force d'esprit et d'adresse, elle se remettait presque au niveau de la classe d'où ses parents étaient sortis.

— Et comment va cette chère santé, mon cousin? dit-elle à M. de Valleran. On m'assurait que vous étiez souffrant, et même assez sérieusement malade.

— Je me porte à ravir, au contraire, Madame, répondit M. de Valleran, qui ajouta gaiement: Il me semble même que chaque jour je rajeunis de plusieurs années.

Mme Dumont dit en levant les yeux au ciel :

— Que Dieu soit béni, mon cousin!

M. de Valleran avait beau l'appeler Madame, elle affectait de lui dire toujours: « Mon cousin. » Tous les gens communs qui appartiennent à une famille distinguée ont grand soin de faire sonner à toutes leurs phrases le titre de parenté. S'ils ne sont pas de la branche principale, puissante et luxuriante de la

volontaires venues avec Maximilien, n'est pas sûr d'avoir la vie sauve. De plus, la position de ces troupes dévouées est loin d'être bonne, et leur misère est grande. Ceux auxquels il est dû six mois de solde, au lieu de 250 dollars, en reçoivent 10.

Dans la capitale, règne un repos relatif. On se demande si une intervention diplomatique serait plus utile que nuisible — même venant des Etats-Unis; car le Mexique est dans un tel état de trouble et de transformation, qu'il s'occupe peu des influences du dehors.

A Mexico même on n'a, depuis le 15 mars, aucune nouvelle sérieuse de l'empereur Maximilien. On sait qu'il agit en brave, qu'il s'est dévoué corps et âme au Mexique, qu'il a abandonné pour cela tous ses amis et ses plus fidèles serviteurs; mais on s'attend à une assez pénible solution.

De son côté, le *Moniteur du soir* publie la note suivante :

« Un télégramme de Mexico, daté du 5 mai, et arrivé ce matin à Paris, fait connaître que la ville de Queretaro, où se trouve l'empereur Maximilien, continuait à se défendre contre les dissidents, et que les assiégeants n'avaient pas fait de nouveaux progrès. »

Les *Nouvelles de Hambourg* publient le télégramme suivant, qui leur est adressé de Francfort :

« La France a invité les puissances européennes à une conférence monétaire internationale pour le 17 juin. La Grande-Bretagne, l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal et Etats-Unis auraient promis leurs concours. »

La commission du budget a entendu samedi les auteurs de plusieurs amendements relatifs aux chapitres des recettes : M. Busson-Billault (impôt du sel), MM. Rouilleaux-Dugage et plusieurs autres députés du Midi (impôt des boissons).

Mais la plus grande partie de la séance a été absorbée par M. Glais-Bizoin. L'honorable membre est venu défendre devant la commission son amendement relatif à l'abolition des octrois, dont l'application n'entraînerait rien moins que le renversement du budget.

Hier lundi, la commission de l'armée devait entendre les ministres et les commissaires du gouvernement, au sujet d'une difficulté qui se serait produite sur l'organisation de la garde nationale mobile, et qui aurait été soulevée par quelques-uns des esprits trop absolus que la commission compte dans son sein.

Les députés réunis dans la salle des conférences ne dissimulaient pas leur regret d'un incident qui doit nécessairement retarder encore le dépôt du rapport.

Le gouvernement ayant, par un louable esprit de conciliation, adopté les vues de la

commission sur les points fondamentaux du projet, on s'accordait à trouver qu'il est grand temps d'apporter à la discussion publique une loi qui intéresse si grandement le pays.

La Chambre des députés a discuté la loi sur la naturalisation.

Cette loi a été votée par 224 voix contre 15.

Le Sénat s'est occupé de plusieurs pétitions. L'une de ces pétitions, demandant que les agents des postes fussent chargés de recueillir les petits effets non protestables, a été renvoyée au ministre des finances, déjà saisi de la question par suite du renvoi d'une pétition analogue en 1863. Des explications données au Sénat par le commissaire du gouvernement il résulte que la question est à l'étude, mais n'a pu encore recevoir de solution satisfaisante, à cause des difficultés qu'offre l'application de la mesure proposée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le prince royal de Prusse et la princesse son épouse sont depuis vendredi les hôtes de la France. Leurs Altesses Royales, qui avaient été complimentées à leur arrivée à la gare du chemin de fer du Nord au nom de Leurs Majestés Impériales, ont été reçues samedi aux Tuileries en audience privée par l'Empereur et l'Impératrice. Les honneurs dus aux princes de la famille impériale ont été rendus à Leurs Altesses Royales.

— Des correspondances télégraphiques de Constantinople disent que l'Empereur Napoléon aurait écrit au Sultan pour l'engager à venir visiter l'Exposition.

Nous croyons savoir que cette nouvelle ainsi donnée manque d'exactitude.

Le Sultan ayant fait connaître à Paris, par l'ambassade de France à Constantinople, qu'il se rendrait volontiers dans notre capitale, si cela était agréable à l'Empereur, Sa Majesté a fait répondre par la même voie que le Sultan serait reçu à Paris avec le plus cordial empressement.

— Une correspondance particulière annonce que le roi Victor-Emmanuel se propose de venir à Paris immédiatement après la conclusion du mariage de son fils le duc d'Aoste, qui aura lieu à la fin du mois. Le roi d'Italie s'embarquerait à Gênes, où une escadre est toute prête. Il serait accompagné du prince Napoléon et de ses deux filles, ainsi que des nouveaux mariés.

— Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont arrivés à Turin dans la nuit du 26 mai. Leurs Altesses ont été reçues à la gare par les princes royaux et les autorités. La population leur a fait de chaleureuses ovations.

Mme Dumont fit une grimace imperceptible; mais elle se hâta de tirer son mouchoir, d'essuyer ses yeux secs et de dire avec attendrissement :

— Chère enfant! elle a rempli son devoir, mon cousin, comme je l'aurais fait, si j'avais eu le bonheur d'être là.

— Son devoir! reprit M. de Valleran, mécontent, elle l'a dépassé!

— Assurément! s'empressa de dire Mme Dumont; mais où est-elle donc, mon cousin? Il me tarde de la presser dans mes bras.

M. de Valleran sonna Prosper pour avertir Yolande qu'on la demandait. La jeune fille n'était pas loin. Comme son oncle l'avait renvoyée, elle n'osait pas revenir sans être rappelée; mais elle savait que Faustin était encore là, et elle rôdait autour du perron.

Quand elle parut à la porte du salon, elle fit l'effet d'un rayon de soleil. Le cœur de Faustin et celui du grand-oncle se sentirent plus éclairés et aussitôt un doux sourire, celui qui accueille les petits enfants, les belles jeunes filles, tous les êtres gracieux, purs et bien-aimés, s'épanouit sur leurs lèvres.

Mme Dumont se précipita vers elle en s'écriant :  
— Ma chère enfant!

— La *Correspondencia*, de Madrid, du 25 mai, assure que Leurs Majestés espagnoles n'iront pas visiter l'Exposition. L'empereur du Maroc n'irait pas non plus à Paris.

— M<sup>me</sup> Henry Schneider (la belle-fille du président du Corps-Législatif), laquelle a été vue jeudi soir à la fête de l'Hôtel-de-Ville, est accouchée la nuit du vendredi de deux filles jumelles.

— Vendredi matin, à dix heures, la compagnie des francs-tireurs des Vosges a traversé les boulevards de Paris, venant du chemin de fer de l'Est, précédés de leurs fanfares.

Ils se rendaient au campement préparé au Jardin d'acclimation, avenue Rapp. Des fourgons militaires les suivaient, portant leurs bagages.

Ce sont de beaux et fiers jeunes gens, brunis par le soleil. Ils portent le chapeau tyrolien orné de plumes qui diffèrent pour chaque section; des blouses de toile grise, serrées à la taille, et de larges pantalons de même étoffe, des guêtres, le sac sur l'épaule et leur fameuse carabine à deux coups.

Nous avons remarqué dans les rangs plusieurs anciens militaires décorés ayant fait les campagnes de Crimée et d'Italie. A la tête de la compagnie, se trouvait un ancien capitaine de ligne, amputé de la jambe gauche à la suite d'une blessure reçue sous les murs de Sébastopol. Ce brave officier, aujourd'hui percepteur à Epinal, a conservé, malgré sa jambe de bois, toute sa vigueur et tout son entrain.

Voici les renseignements que nous avons reçus sur leur voyage à Paris :

Les francs-tireurs des Vosges viennent apporter à S. A. le Prince Impérial, leur président d'honneur, son uniforme et sa carabine.

Le cercle des carabiniers de Paris a nommé, à cette occasion, une commission spéciale chargée de présenter aux francs-tireurs la coupe d'honneur qui leur a été offerte par le cercle.

Cette coupe, en argent, sort des ateliers de la maison Veyrat; elle rappelle par sa forme le hanap des cérémonies romaines; sur l'un des écussons ménagés dans l'ornementation, sont représentées les armes de l'ancienne Société de l'Arquebuse de Paris; sur l'autre est gravée cette dédicace :

LE CERCLE DES CARABINIERS  
DE PARIS  
AUX FRANCS-TIREURS DES VOSGES  
1867.

Cette coupe est destinée à offrir le vin d'honneur dans les réceptions; elle devait être disputée entre les représentants des sociétés vosgiennes, dans un concours de tir; mais le tir de Vincennes étant fermé par ordre du liquidateur judiciaire, et le tir du cercle des carabiniers n'étant pas assez vaste pour recevoir une nombreuse députation, il a été convenu

que le concours aurait lieu à Epinal, au mois de juillet prochain.

— Samedi dernier, à Paris, à deux heures et demie, a eu lieu une expérience de traction par la vapeur sur les routes ordinaires. Une petite locomotive de deux chevaux et demi de force, d'après le système Larmenjat, a tenu cinq minutes pour faire le trajet de l'Exposition par la porte de l'Ecole Militaire au quai de Billy, vis-à-vis la pompe à feu de Chailly. Cette locomotive était attelée à un omnibus contenant vingt-six personnes. Elle a gravé facilement une pente de 7 à 8 centimètres par mètre. Un temps d'arrêt a eu lieu au rond-point du Trocadéro, afin de dégager une charrette de l'attelage qui résistait trop fortement.

Le train est parti avec une vitesse d'environ 12 kilomètres à l'heure, en suivant l'avenue de l'Empereur jusqu'à la grille de la Moette. Là, il est entré dans le bois de Boulogne et l'a parcouru sans accident, au milieu des voitures et des équipages qui se croisaient en tous sens après avoir longé les deux grands lacs, la locomotive a tourné facilement sur elle-même entraînant l'omnibus et décrivant des cercles d'un rayon de moins de cinq mètres. Elle est remontée ensuite sur une rampe de 3 centimètres avec la vitesse de 12 kilomètres à l'heure jusqu'à la place du Roi-de-Rome, où le train est descendu à la place du Pont-de-l'Alma.

Un grand nombre de hauts dignitaires et de fonctionnaires publics assistaient à cette expérience, qui a réussi sans qu'il soit arrivé aucun accident.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche, à une heure et demie du matin environ, un violent orage s'est élevé sur notre ville. Le ciel pendant une demi-heure a été en feu, et le tonnerre a grondé avec beaucoup de fracas. La foudre est tombée en plusieurs endroits. Dans un jardin, rue d'Offard, sur un prunier; rue des Moulins, sur la verge d'un moulin qui se trouvait placée verticalement et qui a dû faire l'office d'un paratonnerre.

Le fluide n'a occasionné que de faibles dégâts.

Depuis dimanche, la température s'est beaucoup adoucie. Les gelées de la semaine dernière ont fait plus de mal qu'on ne l'avait cru d'abord. Bien des propriétaires se plaignent de vignes perdues, et quelques nouvelles denrées.

Au moment où nous mettons sous presse, une grande animation règne sur les Pontons aux abords de la gare. On attend le train de plaisir qui doit amener les voyageurs de Tolazé à Saumur, pour continuer sur Paris.

famille, ils veulent prouver du moins qu'ils se rattachent à un petit branchage.

— Mme Dumont regardait Faustin avec une extrême attention, et finit par dire à M. de Valleran, en le désignant :

— Est-ce que monsieur serait mon petit-cousin Théobald?

— Non, répondit M. de Valleran, en serrant la main de Faustin, c'est un ami de la famille; ce n'est pas un des plus anciens, mais c'est un des meilleurs.

Mme Dumont jeta sur Faustin un regard inquisiteur, et lui dit d'un ton mielleux :

— Les amis de mon cousin sont les miens, Monsieur... Mais ma petite-cousine Yolande, reprit-elle avec une certaine anxiété, qu'elle cherchait à dissimuler, elle n'est donc pas ici? mon cousin, je croyais la trouver près de vous. Est-ce qu'elle vous aurait abandonné? Ah! mais, s'il en était ainsi, je serais là, moi, pour vous soigner.

— M'abandonner! elle, Yolande! s'écria M. de Valleran, elle dont la tendresse, les soins, le dévouement m'ont rendu la lumière! Yolande, ma providence, mes yeux. Ah! tenez, ce n'est plus ma petite-niece que je veux l'appeler, c'est mon enfant, ma fille chérie!

Et elle posa ses lèvres minces sur la joue fraîche et rosée d'Yolande.

De quelle famille était ce baiser-là? ne descendait-il pas en ligne droite du baiser de Judas?

Si la jeune fille avait pu voir le regard oblique et rapide dont elle l'enveloppa en un clin-d'œil, elle aurait eu peur de cette femme si expansive et si mielleuse.

— Vous ne me connaissez pas, ma belle enfant? dit Mme Dumont de sa voix la plus douce.

— Pas du tout, Madame, répondit Yolande, en ouvrant de grands yeux pour la regarder.

— Je suis votre petite-cousine, mon enfant.

— Ma petite-cousine, vous, Madame? dit Yolande, qui ne la trouvait ni assez distinguée, ni assez jeune, pour avoir avec elle ce degré de parenté. Mais le titre de cousin est tellement élastique, il a tant de variétés et de modes de Bretagne, qu'on peut avoir des cousins et des cousines de tous les âges.

— Nous ferons connaissance, ma mignonne, reprit la nouvelle cousine. Vous avez sans doute entendu parler de Mme Dumont?

— Jamais, Madame, répondit naïvement Yolande. Mme Dumont réprima un mouvement de suscepti-

bilité blessée, puis reprit le plus doucereusement possible, en s'adressant à M. de Valleran :

— Ah! ce n'est pas bien, mon cousin, de n'avoir pas parlé de moi à ma petite-cousine!

Mon enfant, dit-elle à Yolande, je suis une parente du Poitou, Mme Melusine Dumont.

— Ah! Mme Melusine, s'écria Yolande, avec un étourderie d'enfant; c'est comme la fée Melusine, celle qui se changeait en serpent tous les samedis.

— Seulement tous les samedis? dit M. de Valleran; c'était un avantage qu'elle avait sur bien des femmes qui se changent en serpents tous les jours.

Mme Dumont, qui ne paraissait pas charmée de ce rapprochement, s'empressa de répondre :

— Ce prénom est une gloire pour moi; il me l'a donné par mon illustre marraine qui était une Laignan. Or, les légendes du Poitou racontent que la fée Melusine est la protectrice des Lusignan; ma marraine portait son nom et me le transmit.

Elle fut interrompue par l'entrée de Théobald qui venait prendre congé de son oncle.

— Est-ce que ce jeune homme serait votre frère, ma belle enfant? dit vivement Mme Dumont à Yolande.

— Oui, Madame.

Beaucoup de nos concitoyens partent aujourd'hui pour voir l'Exposition.

Ce train de plaisir ne contient pas moins de 800 voyageurs.

Il a été délivré 199 places de secondes et 601 places de troisièmes.

Hier seulement plus de 100 retardataires se sont présentés pour obtenir des billets, mais il n'a pu en être délivré après le 24 mai.

#### CLASSE DE 1866.

Voici le bulletin indicatif du dernier numéro appelé dans chaque canton de l'arrondissement de Saumur :

| CANTONS.                | Contingent à fournir. | Dernier n° appelé. |
|-------------------------|-----------------------|--------------------|
| Doué.....               | 31                    | 52                 |
| Gennes.....             | 29                    | 45                 |
| Montreuil-Bellay.....   | 22                    | 34                 |
| Saumur (nord-est).....  | 26                    | 40                 |
| Saumur (nord-ouest).... | 24                    | 41                 |
| Saumur (sud).....       | 55                    | 100                |
| Vihiers.....            | 52                    | 94                 |

Les hommes compris dans le contingent ne peuvent ni se marier ni même changer de résidence sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de M. le général commandant le département; il ne doit dès lors être donné suite, par MM. les maires, à aucune demande de passeports ou de publications de mariage faite par ces hommes, si elle n'est accompagnée de ladite autorisation.

Ceux d'entr'eux qui voudraient s'exonérer du service militaire devront remettre ou faire parvenir à la Préfecture, aussi prochainement que possible, au plus tard le 3 juin prochain, terme de rigueur, un récépissé constatant le versement à la caisse de M. le trésorier-payeur-général ou dans une recette particulière, avant le même jour, de la somme de 2,500 fr., prix de l'exonération. MM. les maires sont priés de vouloir bien, au besoin, leur rappeler à cet égard les dispositions de l'arrêté du 15 avril 1867, inséré au n° 14 du Recueil administratif.

Les jeunes gens qui sont porteurs de numéros plus élevés que celui relaté dans la troisième colonne du présent tableau, pour chaque canton, comme étant le dernier numéro appelé pour la formation du contingent de la classe de 1866, ont été déclarés libérés définitivement par le Conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1832.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Chacé, 23 mai.

Mille pardons vraiment, mon cher directeur, de vous déranger pour une simple commune rurale! Mais, que voulez-vous, j'aime la vérité partout où je la trouve et je suis de ceux qui pensent qu'on la rencontre aussi bien sous le toit rustique que sous les lambris dorés. — Et puis, un journal d'arrondissement

ne doit-il pas être le moniteur des intérêts communaux, servir à propager dans son ressort les idées justes, à concilier les opinions et à éteindre les mauvaises passions? C'est à ces divers titres que je vous adresse la communication suivante, persuadé que vos lecteurs, après avoir lu, trouveront que les petites communes méritent quelquefois un peu d'attention.

Dimanche dernier, 19 mai, a eu lieu, à la mairie de Chacé, l'installation de M. Charles-Guibert, nommé maire de cette commune, en remplacement de M. Louis-Alexandre Sanzay, décédé. Cette petite solennité, si simple en elle-même, était ici rehaussée par une touchante unanimité de sentiments, que trahissait la satisfaction répandue sur tous les visages. En effet, si les habitants attristés, en conduisant M. Sanzay à sa dernière demeure, sentaient vivement la perte que la commune venait de faire en la personne de l'administrateur intelligent qui, pendant un laps de 25 années, avait réussi, malgré, il faut bien le dire, certains mauvais vouloirs, à transformer et rajeunir sa commune, et la léguaient prospère à son successeur; si chacun, oubliant les luttes de la veille, et devant la mort rendant hommage à la vérité, ne se séparait qu'avec amertume du cœur paternel ouvert à toutes les souffrances et sans cesse empressé de calmer les inquiétudes, le sentiment de cette perte était aujourd'hui adouci par la confiance qu'inspire le caractère si plein d'aménité du nouveau maire. La population était vraiment rayonnante de voir le choix de l'administration tombé sur celui que son cœur avait élu d'avance, guidée en cela par ses sympathies naturelles et par la conviction que son nouveau chef ne s'écarterait jamais de l'impartialité et de la bienveillance qui distinguaient particulièrement la longue série d'administrateurs que sa famille a fournis à la commune.

M. le maire a brillamment répondu à cette confiance, et il a certainement dépassé les espérances qu'on avait conçues, en prononçant le discours suivant, que je serais heureux de vous voir insérer, tant un pareil programme me paraît digne d'être encouragé et imité :

« Messieurs,

« Appelé par la bienveillance de l'administration préfectorale à l'honneur de marcher à votre tête, j'aurais reculé devant la mission périlleuse pour ma jeunesse de remplacer l'administrateur habile dont nous déplorerons de plus en plus la perte, si je n'avais compté sur les sympathies de la population et sur votre concours loyal et dévoué.

« J'ai la confiance, en effet, Messieurs, qu'étant, au fond, tous animés d'un même sentiment : le dévouement le plus absolu aux intérêts de la commune, un précieux accord ne tardera pas à s'établir entre nous, et qu'aucune passion ne sera ensuite assez forte pour

détruire la bonne harmonie qui aura présidé à nos premiers pas.

« Aussi, dès aujourd'hui, je veux vous associer de cœur à mon administration, en vous dévoilant ma pensée intime et en vous initiant au but que je me suis proposé.

« Un seul mot le caractérise : la conciliation.

« Vous ne le savez que trop, Messieurs, la commune est travaillée par des rivalités, et trop souvent les divergences d'appréciations y ont dégénéré en luttes personnelles que leur ardeur a rendues dangereuses. Rien n'est triste comme ces luttes : outre qu'elles manquent presque toujours leur but, elles faussent l'esprit des populations et laissent après elles des plaies qu'il n'est pas toujours possible de cicatrifier.

« Unissons nos efforts, Messieurs, pour que ces luttes disparaissent et ne soient plus qu'un mauvais souvenir.

« Si vous voulez me seconder franchement, ce résultat ne se fera pas attendre.

« Pour moi, je me montrerai constamment soucieux de vos prérogatives, et je ne perdrai jamais de vue que vous êtes tous à un égal degré les représentants de la commune.

« Venez donc ici sans autre préoccupation que celle de votre mandat : vous me verrez toujours disposé à vous en faciliter l'accomplissement. Bien plus, Messieurs, toutes les fois que mon esprit sera dans le doute, permettez-moi de venir demander à votre expérience une lumière qui guidera ma marche.

« Ainsi unis, j'espère que nous répondrons au vœu de ceux qui nous ont choisis, et plus tard, quand notre mandat sera expiré, qu'il n'y aura plus deux partis devant les électeurs : tenons-nous tous à l'écart, et laissons les habitants choisir librement leurs mandataires.

« Alors la commune sera une vraie famille, les passions s'apaiseront et il n'y aura plus ici, dans le conseil municipal, ni majorité, ni minorité; il n'y aura que les représentants librement choisis de la population.

« Je suis persuadé, Messieurs, que vous m'aidez à atteindre ce but. Le jour où cette œuvre sera accomplie, je serai heureux, vous et la commune aussi; il régnera entre nous cette mutuelle confiance qui allège le poids des fonctions et devient, plus tard, la consolation de la retraite; et puis, nous aurons légué à nos fils un héritage de bonne entente, un exemple qu'ils seront, sans aucun doute, heureux de suivre : *faire son devoir.* »

Espérons que tous les habitants, sans exception, feront à ce chaleureux appel à la conciliation un accueil aussi flatteur que celui qu'il a reçu du conseil municipal, et qu'il ne se trouvera pas une conscience assez coupable pour assumer la grave responsabilité d'allumer de nouveau le brandon de la discorde. S'il en est ainsi, comme nous en avons la conviction,

la commune de Chacé aura retrouvé les jours calmes, dont l'ardeur des passions l'avait depuis quelque temps privée. — C'est le souhait que forme sincèrement pour elle un de ses meilleurs amis, qui est en même temps heureux de se dire le vôtre. X...

Le 20 mai dernier, les sieurs Langlois (Pierre) et Brunet, demeurant au Vaudelnay-Rillé, revenaient ensemble, en voiture, du marché de Doué, en suivant le chemin vicinal de Doué au Vaudelnay. Le cheval s'étant abattu par suite d'un faux pas, ces deux hommes furent lancés hors de la voiture. Le sieur Brunet n'eut aucun mal, mais Langlois fit une chute si malheureuse, qu'il ne put se relever et expira quelques instants après, malgré les soins empressés de son compagnon de voyage.

Lundi soir, raconte le *Luçonnois*, se présentait à l'hôtel de la *Tête-Noire*, à Luçon, un jeune homme qui, avec tout le naturel possible, se disait être le palefrenier de M. le comte de Lagrange. Il prétendit que son maître, se rendant à Poitiers, faisait passer par Luçon plusieurs chevaux de luxe, et il pria qu'on préparât les deux plus belles écuries avec tout le soin que comportait l'arrivée de si nobles voyageurs.

M<sup>me</sup> Pabeuf s'empressa, bien entendu, de donner des ordres en conséquence. Le soi-disant palefrenier surveilla les apprêts avec une grande attention, trouva le tout parfait, — ainsi que le dîner de table d'hôte; — puis, comme d'usage, il donna l'heure de son réveil pour cinq heures et demie, sous prétexte de se rendre sur la route de Mareuil où devaient galoper les fameux coursiers.

Mais, comme la nuit porte conseil, le jeune homme avait tout-à-coup oublié les préparatifs de ses écuries et s'était tranquillement occupé de trouver chaussure à son pied en enlevant les bottes de plusieurs voyageurs, assez étonnés, le matin, de ne plus les trouver à leur porte.

Grande rumeur parmi les gens de l'hôtel pour découvrir le larcin. On devine le reste : la chambre était veuve du palefrenier, qui avait jugé convenable de déguerpir, incognito, bien avant l'heure indiquée. M. Pabeuf fils et l'un de ses garçons se sont immédiatement mis à la recherche de cet individu, qu'ils ont eu le hasard de rencontrer près de Mareuil, encore nanti d'une partie des objets volés. Il a été remis à la gendarmerie de Mareuil.

La façon hardie avec laquelle ce vol a été accompli fait présumer que ce palefrenier — n'en est pas à son coup d'essai.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

La statue de M. Billault sera montée sur son piédestal dans une quinzaine de jours. L'époque de l'inauguration officielle n'est pas encore fixée; M. Rouher y assisterait.

Mme Dumont jeta sur Théobald le même regard curieux et malaisant, qu'elle avait lancé fortivement à Yolande. Ce regard fut rapide comme l'éclair; elle reprit le sourire doux, qui restait aussi longtemps sur ses lèvres que le soleil reste au-dessus de l'horizon, dans les grands jours d'été, et elle dit à M. de Valleran :

— Mon cousin, faites-moi la grâce de me présenter à mon petit-cousin.

Theobald la regarda d'un air glacial et presque impertinent.

— Ces chers enfants sont orphelins? dit-elle.

— Hélas! oui, Madame, répondit Yolande, orphelins depuis l'enfance, et si nous n'avions pas eu notre grand-oncle...

— C'est notre seul appui, dit vivement Mme Dumont, qui voulait toujours se mettre en tiers avec eux. La mort m'empoisonne bien vite, mon cousin, et, de toute notre famille, il ne reste plus aujourd'hui que votre cher neveu, votre bien-aimée nièce et moi, votre cousine, qui vous aimerai autant qu'ils vous aiment, je le sens déjà!

La froideur de Théobald la gênait; elle finit par se lever en disant à M. de Valleran :

— Je quitte Poitiers où je vis seule, depuis que

j'ai eu le malheur de perdre mon mari. C'est un besoin du cœur de se rapprocher de sa famille; je viens m'installer à Paris, où avec ma petite fortune je n'aurai qu'une existence bien modeste, mais je serais près des miens.

Vous me permettrez de venir vous voir souvent, n'est-il pas vrai, mon cousin?

— Certainement, Madame, dit poliment M. de Valleran.

Quand elle fut sortie, M. de Valleran, Yolande, Théobald et Faustin se regardèrent tous les quatre, comme pour s'interroger.

— Comment la trouvez-vous? demanda M. de Valleran.

— D'abord, je ne la trouve pas, dit Théobald; une femme disgracieuse ne me fait pas l'effet d'une femme.

— C'est comme un oiseau qui ne vole pas, reprit Faustin : elle est aux femmes vraiment femmes, ce que l'autruche est aux autres oiseaux.

Ce n'était pas à l'autruche que Faustin devait comparer la cousine du Poitou, c'était à la vipère. Mme Dumont n'était pas seulement une femme disgracieuse, c'était une femme venimeuse. Elle avait passé une partie de sa vie à envier son riche cousin; l'autre partie, à en dire du mal avec feu M. Dumont.

Celui-ci, qui avait du moins le mérite de ne pas être hypocrite, avait signifié à sa femme qu'il ne mettrait jamais les pieds chez ce cousin détesté. A la mort de son mari rien ne la retenait plus à Poitiers, Mme Dumont résolut d'aller à Paris et de faire sa cour à la fortune de son cher parent. Les mille affaires qui suivent un décès, les embarras d'un changement de résidence, l'empêchèrent pendant quelque temps de réaliser son projet. Mais un jour une lettre de Paris apprit à l'excellente cousine du Poitou que M. de Valleran avait failli perdre la vue, et que sa santé avait inspiré de graves inquiétudes. Alors elle voulut partir sans délai. Elle calcula exactement l'âge de l'héritage, les affections de famille qui l'entouraient et qu'il lui importait d'écarter. Ce mot de maladie, si étuel par lui-même, avait mis dans son cœur des battements de joie aussi forts que ceux de la cloche qui sonne pour les trépassés. Elle fit bien vite ses malles, en ayant grand soin d'y mettre les papiers qui constataient la parenté, et d'y glisser par précaution ses robes de deuil les plus sombres et un grand voile de crêpe noir. Elle ajouta à ce bagage matériel le bagage moral, ou plutôt immoral, de l'hypocrisie, de la feinte amitié et des démonstrations trompeuses.

Ainsi munie, elle s'en alla vers ce cousin vieux et souffrant. Elle prit son vol comme les corbeaux, comme les vautours, comme les collatéraux, qui ne sentent pas la chair fraîche, comme l'ogre, mais qui sentent la chair morte. Pendant tout le trajet, elle bâtit le chapitre des *espérances*, ces odieuses espérances qui font de certains parents, comme Mme Dumont, les croque-morts de la famille, les fossoyeurs des vivants. Ils enterrent en imagination des êtres qu'ils devraient aimer et qui respirent encore; ils secouent les fortunes par la pensée, et tout ce qui leur reste dans l'âme de bons instincts, de sentiments à peu près humains, est étouffé par cet éboulement d'or.

Toutes les fois que ce mot *espérances*, qu'on prononce trop légèrement, se trouvera sous notre plume, nous l'arrêterons au passage, comme un malfaiteur. Le devoir d'un écrivain n'est pas de se cacher la tête, comme les enfants qui ont peur; mais c'est de prendre un flambeau d'une main, pour éclairer les infamies de l'âme, et une arme, de l'autre, pour les frapper, si Dieu lui prête assez de force.

[ANALIS SÉGALIS.]

(La suite du prochain numéro.)

L'abaissement de la température est fort sensible depuis quelques jours. Des « savants » attribuent ce revirement subit à l'interposition d'un essaim de corpuscules célestes qui serait venu nous voler une portion de notre soleil. D'autres en font remonter les causes à une débâcle des glaces des mers australes. Quoi qu'il en soit, il fait froid comme en plein mois de mars et il semble que les giboulées soient sur le point de nous revenir. Dans la nuit du 23, on constatait une assez forte gelée.

**LE PÉTROLE.** — Cette huile a, dit-on, plusieurs effets prodigieux. Additionnée avec de l'eau, elle chasse les insectes lorsqu'on asperge les arbres. Elle détruit le ver blanc dans les fraisiers. Elle fait mourir les insectes qui s'attaquent aux animaux. Elle est d'un effet salutaire sur la plaie en suppuration. Enfin, un fût d'huile de pétrole dans une cave en chasse les souris.

**ADMINISTRATION DES POSTES.**

**AVIS AU PUBLIC.**

A dater du 18 mai courant, le bureau de Saumur est mis en correspondance exceptionnelle avec le bureau de distribution de Nueil. Par suite de ce changement, les lettres échangées entre ces deux bureaux devront être affranchies à raison de 20 centimes par 10 grammes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

**Dernières Nouvelles.**

L'Opinion a reçu la nouvelle que la grande opération financière de M. Ferrara avait été conclue, le 26 mai, à Turin, avec plusieurs maisons de banque de Paris, Londres et Francfort, représentées par la maison Erlanger et C<sup>ie</sup>.

Le gouvernement émettrait des obligations remboursables en vingt-cinq ans pour une somme de 450 millions.

Londres, 26 mai, soir. — L'échange des ratifications du traité de Londres aura lieu dans le courant de la semaine. Toutes les ratifications sont arrivées à Londres, excepté celles de l'Autriche et de la Belgique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**Marché de Saumur du 25 Mai.**

|                                |       |                        |       |
|--------------------------------|-------|------------------------|-------|
| Froment (l'h. 77 k.)           | 25 68 | Paille de ratelier     |       |
| 2 <sup>e</sup> qualité (74 k.) | 24 68 | (hors barrière).       | 40 45 |
| Seigle . . . . .               | 16 —  | Paille de litière, id. | — —   |
| Orge . . . . .                 | 12 50 | Foin . . . . . id.     | 52 95 |
| Avoine (entrée) . . . . .      | 12 —  | Luzeine (les 750 k)    | 54 60 |
| Fèves . . . . .                | 16 —  | Grainedélin (70 k.)    | 28 —  |
| Pois blancs . . . . .          | 21 —  | — detréfle(°/k)        | 100 — |
| — rouges . . . . .             | 18 —  | — de luzeine.          | 90 —  |
| Cire jaune (50 kil.)           | 220 — | — de colza 65 k        | 25 —  |
| Huile de noix 50 k.            | 70 —  | — de chenevis          | 24 —  |
| — de chenevis . . . . .        | 43 —  | Amandes cassées        |       |
| — de lin . . . . .             | 50 —  | (les 100 k.) . . . . . | — —   |

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

|                                |                         |         |
|--------------------------------|-------------------------|---------|
| Coteaux de Saumur, 1866.       | 1 <sup>re</sup> qualité | 70 à 80 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | 60 à 70 |
| Ordin., envir. de Saumur 1866. | 1 <sup>re</sup> id.     | 42 à 50 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »   |
| Saint-Léger et environs 1866.  | 1 <sup>re</sup> id.     | 40 à 45 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »   |
| Le Puy-N.-D. et environs 1866. | 1 <sup>re</sup> id.     | 40 à 45 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »   |
| La Vienne, 1866.               |                         | 30 à 35 |

**ROUGES (3).**

|                           |                         |         |
|---------------------------|-------------------------|---------|
| Souzay et environs 1866.  |                         | 60 à 65 |
| Champigny, 1866.          | 1 <sup>re</sup> qualité | 70 à 80 |
| Id.                       | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »   |
| Varrains, 1866.           |                         | » à »   |
| Varrains, 1866            |                         | 60 à 65 |
| Bourgueil, 1866 . . . . . | 1 <sup>re</sup> qualité | 60 à 70 |
| Id.                       | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »   |
| Restigny 1866. . . . .    |                         | 55 à 60 |
| Chinon, 1866. . . . .     | 1 <sup>re</sup> id.     | 50 à 60 |
| Id.                       | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »   |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En l'étude de M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon,

**LA PROPRIÉTÉ DE LA CONTERIE**

EN TOURAINE,

Dans un des sites les plus pittoresques de la vallée de la Loire, à 4 kilomètres de la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).

Cette propriété, complètement à l'abri des inondations, consiste en : jolie maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour fermiers, remise, écuries, cour, servitudes, jardins, vergers, pièce d'eau, prés, vignes et luzernes, le tout d'une contenance de 6 hectares, clos de murs et de fossés.

S'adresser à M<sup>e</sup> FERMÉ, notaire à Chinon. (295)

Etude de M<sup>e</sup> LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 16, successeur de M<sup>e</sup> DELY.

**A VENDRE**

**LA TERRE DE BAILLÉ**

Située commune de Champigné et autres circonvoisines, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), sur la ligne du chemin de fer de Paris à Angers, par le Mans, à 7 kilomètres de la station d'Etriché-Châteauneuf.

Cette terre comprend un château et ses dépendances, consistant en bois-taillis, futaie et réserves, et trois méteries en un seul tenant, le tout d'une contenance de 154 hectares 80 ares 92 centiares.

**BELLE CHASSE.**

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser soit à M. PASSES, propriétaire à Angers, rue Hanne-loup, soit audit notaire. (508)

**A VENDRE**

**UN CHEVAL DE VOITURE**

AGÉ DE 8 ANS.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

Chambres, grenier, cave et jardin, rue de la Visitation.

S'adresser à M. SALMON-HUMEAU.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**UN APPARTEMENT**

AU PREMIER ÉTAGE,

Rue Neuve-Beaurepaire,

Composé de : salon, salle à manger, cuisine, chambre à coucher, mansarde pour domestique, latrines particulières, portion de cave et portion de grenier.

S'adresser à M<sup>e</sup> POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10. (309)

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

**UNE MAISON DE COMMERCE**

AVEC REMISE ET ÉCURIE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TALBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (74)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE PHÉNIX**

COMPAGNIE ANONYME.

**ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE**

(Ordonnances des 9 juin 1844, 25 janvier 1846).

Extrait du *Moniteur universel* du 13 avril 1867.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie française d'Assurances sur la Vie le *Phénix*, convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie, le 11 avril courant, au siège de la Compagnie, rue de Provence, n° 40.

L'assemblée, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Comité des censeurs, a examiné les comptes pour l'année 1866 et arrêté comme suit la répartition des bénéfices résultant du quatrième inventaire annuel :

- 1<sup>o</sup> Augmentation des réserves;
- 2<sup>o</sup> Dividende des Actionnaires : 10 0/0 du capital versé;
- 3<sup>o</sup> Participation des Assurés calculée sur le montant des primes versées : Assurances pour la vie entière (comme l'année dernière) . . . . . 4.20 0/0 Assurances mixtes . . . . . 5.40 0/0

Le *Phénix* est la seule des anciennes Compagnies qui fasse jouir annuellement ses Assurés de la participation.

L'Assemblée, avant de se séparer, a voté des remerciements au Conseil d'administration et au Directeur, sur la situation prospère de la Compagnie et le développement progressif des opérations.

Les remboursements des sinistres, sont réglés avec toute la promptitude possible. Il en a été de même dans le mois dernier, après la mort d'une toute jeune demoiselle de notre ville, assurée dans une caisse seulement depuis deux ans. Aussitôt que l'acte de décès a été entre les mains de la Direction, à Paris, son Agent général à Saumur a été immédiatement autorisé à compter les fonds sur la quittance de M. A. J., père de la défunte.

Les comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, agent général de la Compagnie, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances, et, au besoin, à M. DUFOUR, huissier, agent de ladite Compagnie à Saumur. (323)

Vient de paraître :

**DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**BOURSE DE PARIS.**

| RENTES ET ACTIONS<br>au comptant.          | BOURSE DU 25 MAI. |         |         | BOURSE DU 27 MAI. |         |         |
|--|-------------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|
|  | Dernier cours.    | Hausse. | Baisse. | Dernier cours.    | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. . . . .                  | 69 55             | » »     | » 15    | 69 65             | » 10    | » »     |
| 4 1/2 pour cent 1852. . . . .              | 98 20             | » »     | » 15    | 98 10             | » »     | » 10    |
| Obligations du Trésor. . . . .             | 467 50            | » »     | » »     | 470 »             | » 50    | » »     |
| Banque de France. . . . .                  | 3500 »            | » »     | » »     | 3500 »            | » »     | » »     |
| Crédit Foncier (estamp.) . . . . .         | 1465 »            | » »     | » »     | 1455 »            | » »     | » 10    |
| Crédit Foncier colonial . . . . .          | 580 »             | » »     | 7 50    | 580 »             | » »     | » »     |
| Crédit Agricole . . . . .                  | 645 »             | » »     | 1 25    | 640 »             | » »     | » 5     |
| Crédit industriel. . . . .                 | 650 »             | » »     | » »     | 645 »             | » »     | » 5     |
| Crédit Mobilier . . . . .                  | 395 »             | » »     | » »     | 390 »             | » »     | » 5     |
| Comptoir d'esc. de Paris. . . . .          | 776 25            | 6 25    | » »     | 767 50            | » »     | 8 75    |
| Orléans (estampillé) . . . . .             | 885 »             | » »     | 3 75    | 882 50            | » »     | 2 50    |
| Orléans, nouveau . . . . .                 | » »               | » »     | » »     | » »               | » »     | » »     |
| Nord (actions anciennes) . . . . .         | 1202 50           | » »     | 2 50    | 1200 »            | » »     | 2 50    |
| Est. . . . .                               | 540 »             | 5 »     | » »     | 535 »             | » »     | » 5     |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .           | 903 75            | » »     | 6 25    | 897 50            | » »     | 6 25    |
| Lyon nouveau. . . . .                      | » »               | » »     | » »     | » »               | » »     | » »     |
| Midi. . . . .                              | 575 »             | » »     | » »     | 571 25            | » »     | 3 75    |
| Ouest . . . . .                            | 558 75            | » »     | 3 75    | 557 50            | » »     | 1 25    |
| C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . . | 1560 »            | 5 »     | » »     | 1575 »            | 15 »    | » »     |
| Canal de Suez . . . . .                    | 360 »             | 2 50    | » »     | 357 50            | » »     | 2 50    |
| Transatlantiques. . . . .                  | 431 25            | 1 25    | » »     | 427 50            | » »     | 3 75    |
| Emprunt italien 5 0/0. . . . .             | 52 15             | » »     | » »     | 52 »              | » »     | 15 »    |
| Autrichiens . . . . .                      | 448 75            | 3 75    | » »     | 453 75            | 5 »     | » »     |
| Sud-Autrich.-Lombards. . . . .             | 385 »             | » »     | 1 25    | 386 25            | 1 25    | » »     |
| Victor-Emmanuel . . . . .                  | 71 50             | 1 »     | » »     | 70 50             | » »     | 1 »     |
| Romains. . . . .                           | 72 50             | » »     | 1 25    | 75 »              | 2 50    | » »     |
| Crédit Mobilier Espagnol. . . . .          | 258 75            | » »     | » »     | 252 50            | » »     | 6 25    |
| Saragosse . . . . .                        | 98 75             | » »     | » »     | 98 75             | » »     | » »     |
| Séville-Xérès-Séville . . . . .            | 28 »              | » »     | 1 »     | 29 »              | 1 »     | » »     |
| Nord-Espagne. . . . .                      | 85 »              | 5 »     | » »     | 82 50             | » »     | 2 50    |
| Compagnie immobilière. . . . .             | 205 »             | 1 25    | » »     | 202 50            | » »     | 2 50    |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

|                                  |        |     |     |        |     |     |
|----------------------------------|--------|-----|-----|--------|-----|-----|
| Nord. . . . .                    | 317 50 | » » | » » | 318 »  | » » | » » |
| Orléans . . . . .                | 314 50 | » » | » » | 315 »  | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . . | 312 50 | » » | » » | 314 »  | » » | » » |
| Ouest . . . . .                  | 311 »  | » » | » » | 311 »  | » » | » » |
| Midi. . . . .                    | 312 50 | » » | » » | 312 50 | » » | » » |
| Est. . . . .                     | 313 »  | » » | » » | 313 25 | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.